



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INVITATION PRESSE

Metz, le 01/05/2021

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES 2021

Tirage au sort déterminant l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage électoraux

L'ordre d'attribution des emplacements des panneaux d'affichage pour les binômes de candidats aux élections départementales se fait par tirage au sort à l'issue du dépôt de l'ensemble des candidatures. L'ordre résultant de ce tirage au sort est conservé pour le second tour.

Le tirage au sort pour l'attribution des numéros d'emplacements d'affichage aura lieu :

**le mercredi 5 mai 2021 à 17h00
en salle Jean Moulin de la préfecture de la Moselle**

Les candidats ou leurs mandataires peuvent assister à ce tirage au sort en présentiel ou en visio-conférence.

Le résultat de ces tirages au sort sera consultable sur le site internet des services de l'État en Moselle, rubrique élections départementales.

Retrouvez toutes les informations relatives à l'élection des conseillers départementaux dans le mémento à l'usage des candidats disponible sur le site internet des services de l'État en Moselle :

<https://www.moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections-Distinctions-honorifiques/Elections/Elections-Politiques/Elections-departementales-2021>

- Nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre présence par retour de mail ou au 03 87 34 87 25 avant mercredi 5 mai 2021 à 12h00 -

Tél : 03 87 34 87 25
Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr
9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle